

II – ANNEXES DE COURSES SUR PISTES

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LONG-TRACK ELITE et NATIONAL

1 - GENERAL

En cas de désistement important de pilotes l'épreuve ou les épreuves pourront être annulées.
Seuls les pilotes nommés sur des épreuves FIM FIME ou sélection de la DTN pourront être exemptés.

Compétition pour pilotes solo.

Un minimum de 10 pilotes est obligatoire pour une épreuve de Championnat de France Elite.
Un minimum de 10 pilotes est obligatoire pour une épreuve de Championnat de France National.
Les épreuves de championnat de France Elite et National devront être organisées le même jour ou lors de la même manifestation.
Ces deux épreuves sont donc indissociables.

2 - PARTICIPANTS

Pilotes licenciés INT, LUE, PAX, CEX, NCO, INJ, NJ3.

Qualification pour la première épreuve 2018

Catégorie Elite :

Seront qualifiés pour la première épreuve de 2018 :

- Les pilotes classés de la 1ère à la 8ème place du Championnat Elite 2017 ;
- Le Champion de France National 2017
- Un Wild Card nommé ou validé par la CCP

Catégorie National :

Seront qualifiés pour la première épreuve de 2018 :

- Les pilotes classés de la 9ème à la 10ème à la place du Championnat Elite 2017
- Les pilotes classés de la 2ème à la 7ème place du Championnat National 2017
- Le vainqueur de l'inter Ligue 2017
- Un Wild Card nommé ou validé par la CCP

3 - FORMAT

3.1 - PRINCIPES DU CHAMPIONNAT

Les championnats Elite / National seront composés de plusieurs épreuves dites épreuves qualificatives, organisées sur différents circuits où l'on retrouvera obligatoirement les deux catégories.

A l'issue de chaque manifestation, les 2 derniers pilotes au classement « Elite » définitif de l'épreuve seront rétrogradés lors de l'épreuve suivante dans la catégorie National et seront substitués par les 2 premiers pilotes au classement « National » définitif de cette même épreuve.

Cependant un pilote « Elite » nommé par la FFM sur une épreuve de championnat FIM ou FIM Europe à la même date qu'une épreuve de championnat de France conservera son statut de pilote « Elite » lors de l'épreuve suivante.

Le cas échéant, la commission ne sélectionnera en « Elite » que le 1er pilote du classement « National » de l'épreuve précédente.

Fait à Paris, le 12 avril 2018